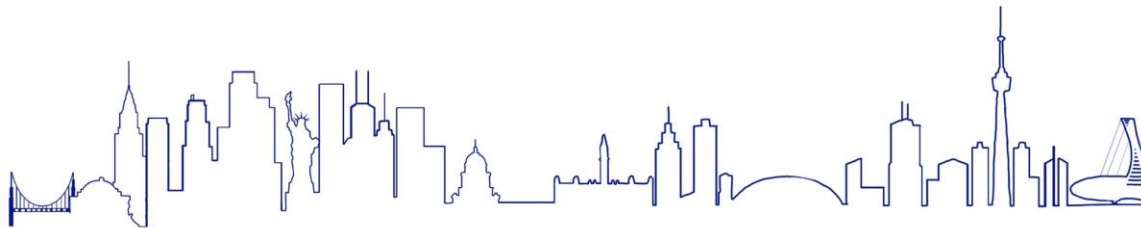


CONSULTATION CITOYENNE

SUR LE PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES



ÉTATS-UNIS & CANADA

INTRODUCTION

Contexte - Le 23 octobre 2017, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un plan d'action afin de libérer le potentiel de croissance des entreprises françaises. Pour ce faire, les parlementaires sont incités à engager des consultations sur leurs territoires avec tous les acteurs qui participent au rayonnement des entreprises.

La consultation s'est déroulée du 15 au 22 novembre 2017 sur la circonscription d'Amérique du Nord. Les citoyens français vivant au Canada et aux États-Unis possèdent une expertise singulière et une expérience unique sur l'entrepreneuriat. Pendant une semaine, les citoyens de la circonscription ont été invités à participer à la consultation organisée en ligne.

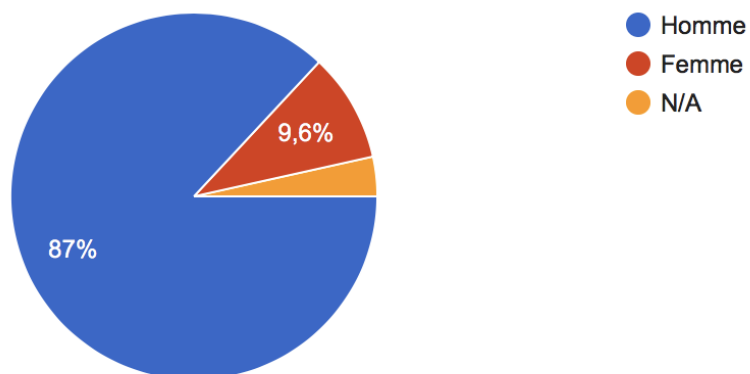
➔ **Thèmes de la consultation**

1. Création, croissance, transmission, rebond
2. Financement des entreprises
3. Numérisation et innovation
4. Conquête de l'international
5. Gouvernance et nouveaux modèles d'entreprise
6. Formation initiale et continue
7. Passion au travail

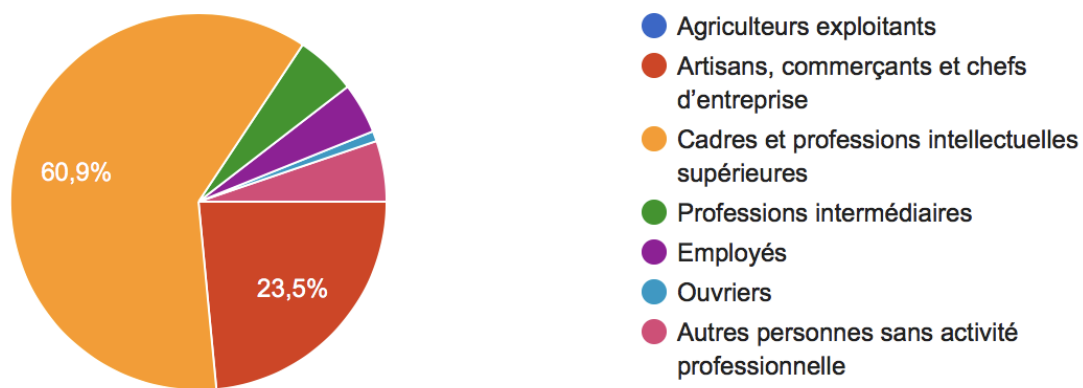
→ Participation

Près de 120 citoyens ont participé à la consultation en ligne selon les caractéristiques suivantes :

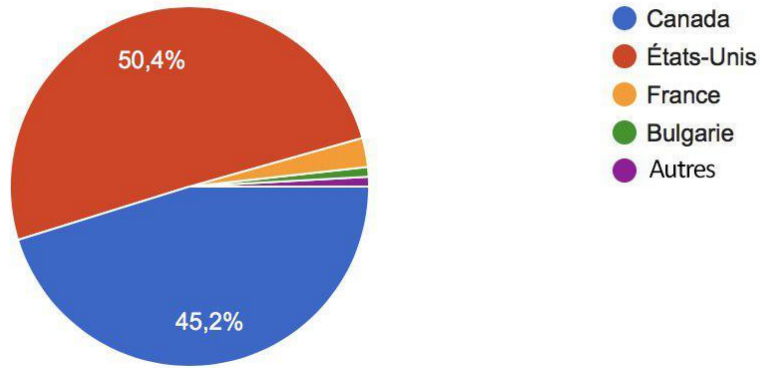
- Répartition des participants selon le genre



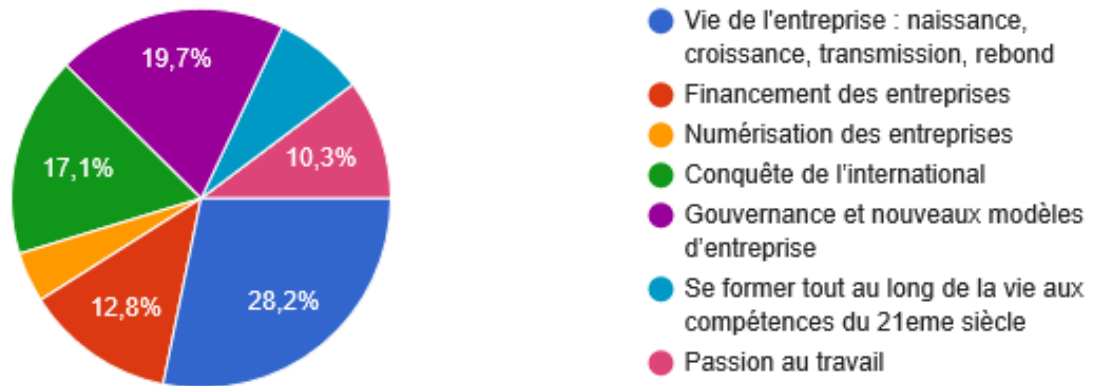
- Répartition des participants selon leurs catégories socio-professionnelles



- Répartition des participants selon leur localisation géographique



- Les thèmes de la consultation les plus populaires



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

1

Simplification, uniformisation et numérisation des démarches administratives pour favoriser le lancement d'une entreprise.

2

Mise en réseau des entrepreneurs français établis à l'étranger avec des entrepreneurs métropolitains souhaitant s'internationaliser ou exporter en dehors de l'UE.

3

Valorisation des carrières multiformes par une refondation du système de la formation professionnelle.

4

Nécessité d'explication et de communication accrue sur les dispositifs déjà existants.

DIAGNOSTIC GÉNÉRAL

Simplification, uniformisation et numérisation des démarches administratives pour favoriser le lancement d'une entreprise

→ LE CONSTAT

Lors de la création - Créer une entreprise en France est aujourd'hui un labyrinthe administratif. Vouloir se lancer dans l'entrepreneuriat, c'est se confronter à une multiplicité d'interlocuteurs, à un manque de financement et de soutien des banques. Sans oublier la rigidité des politiques d'emploi et la complexité fiscale.

Les entrepreneurs participant à la consultation soulignent aussi la lourdeur bureaucratique souvent due à la non numérisation de l'administration.

Ainsi, la contrainte est suffisamment forte pour que ces jeunes entrepreneurs renoncent à leurs projets ou décident de quitter la France pour s'installer en Amérique du Nord où ils peuvent créer de A à Z une entreprise en moins d'une semaine.

Lors d'un échec - L'échec entrepreneurial est associé à une interdiction de recommencer : il est donc impossible d'apprendre de ses erreurs.

→ PROPOSITION ISSUE DE LA CONSULTATION

Création d'un **guichet unique** qui a pour objectif de réunir l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour lancer son entreprise, sous la forme d'une plateforme entièrement numérique et sécurisée.

Une idée concrète susceptible de faciliter la création d'une entreprise ?

« Transformer la culture managériale afin de favoriser l'essor du travail à distance »

Employé, Montréal

« Mettre en place un véritable régime de signature électronique pour tout type de documents permettant de dématérialiser les contrats de manière beaucoup plus efficace qu'aujourd'hui »

Gestionnaire immobilier, New York

« Inciter les administrations publiques à contracter avec des logiciels à code ouvert (*open source*) »

Consultant, Montréal

Mise en réseau des entrepreneurs français établis à l'étranger avec des entrepreneurs souhaitant s'internationaliser ou exporter en dehors de l'UE

→ LE CONSTAT

Les entreprises françaises s'exportent difficilement au-delà des frontières de l'Union européenne. Elles sont trop souvent confrontées à un manque de connaissance du terrain et des procédures à effectuer pour s'internationaliser.

Deux problèmes ont émergé de la consultation :

- D'une part, une absence de formation concrète, pratique et efficace sur *comment* internationaliser son entreprise, créer des filiales dans d'autres pays et comment exporter ses produits. Trop d'entreprises veulent se propulser à l'international et sont très mal préparées ;
- D'autre part, une insuffisance d'information de la part de l'État sur les procédures fiscales, administratives, commerciales et légales. Un trop grand nombre de PME et de TPE ne savent pas comment aborder l'export.

→ PROPOSITION ISSUE DE LA CONSULTATION

Mobiliser les Français qui vivent à l'étranger, s'appuyer sur leurs connaissances du terrain et leurs expériences entrepreneuriales étrangères en créant un réseau solidaire d'entrepreneurs français internationaux.

Une idée concrète pour créer ce réseau ?

« Les Français de la *diaspora* pourraient être des relais pour aider les entreprises à prendre contact avec le marché local ou régional. Cela pourrait se faire au travers d'appels d'offres émanant d'entreprises désireuses de s'implanter ou de conquérir une part du marché local »

Cadre en entreprise, Montréal

« Créer des jumelages et des ambassadeurs commerciaux (qui agiraient comme des mentors) pour soutenir l'internationalisation d'une entreprise en métropole »

Entrepreneur, Houston

Valorisation des carrières multiformes par une refondation du système de la formation professionnelle.

→ LE CONSTAT

Deux principaux constats émergent de la consultation. La première liée à l'évolution du numérique. La seconde à l'impossibilité de changer de carrière ou d'évoluer.

L'évolution rapide des technologies demande une acclimatation constante des compétences et les entrepreneurs français ont beaucoup de difficultés à s'adapter.

Aujourd'hui, un changement ou une réorientation de carrière est vécu comme un échec professionnel. S'ajoute l'absence de formation professionnelle publique adaptée à ces besoins forçant à se diriger vers des formations privées et coûteuses.

Les adultes, après quarante ans, se retrouvent avec des compétences dépassées et ne peuvent revenir vers l'emploi.

→ PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONSULTATION

Créer des cursus de formation continue publique via des passeports de formation qui accompagnent les travailleurs tout au long de leur vie professionnelle.

Accéder à des formations professionnelles généralisées à l'ensemble de la population et financer par l'État ou les collectivités territoriales.

Valoriser les changements de carrière quand notre vie professionnelle est dans l'impasse ou ne répond plus à nos aspirations.

Une idée concrète pour rendre accessible ces formations ?

« Au Québec, une grande partie des services de formation sont assurés par les Cégeps, des structures pré-universitaires qui sont entre le lycée et l'université. Ils servent également d'antichambre pour les réorientations. Le système québécois est très pragmatique et efficace pour répondre à ce besoin de changer »
Cadre en entreprise, Montréal

« Il serait nécessaire de faire connaître/rendre accessible/former les individus à utiliser des nouvelles ressources d'apprentissage en ligne, désormais à la portée de tous comme les Mooc ou les micro-learning »
Entrepreneur, San Francisco

« Permettre aux employés d'entreprise de se former en continu grâce à des cours du soir »
Employé, New York

AUTRES PROPOSITIONS

Le soutien dans l'évaluation

« Les organismes les plus performants au monde sont les universités nord-américaines. La raison est simple : (1) elles ont un personnel de très haut niveau, (2) elles travaillent pour la passion de construire la société et l'humanité, bien davantage que pour leurs intérêts pécuniers personnels, et surtout (3) elles sont évaluées par de très grands scientifiques du monde entier, qui agissent à titre bénévole, et remettent sans cesse en question la démarche, les objectifs, les résultats des travaux et le mode d'organisation de chaque université. Un professeur d'université canadienne est évalué de façon anonyme, environ dix fois par an, par les étudiants dans chaque cours, pour chaque article soumis à un journal international, pour chaque demande de subvention, pour chaque demande de promotion, etc.

Voilà ce qui doit être injecté dans les entreprises de demain en France : une évaluation par les pairs venant de l'étranger pour apporter un regard neuf »

Professeur d'Université, Montréal

Lutter contre le harcèlement au sein de l'entreprise

« Les entreprises françaises ont besoin d'une politique par rapport au harcèlement. On pourrait envisager une formation, une identification des commentaires et des agissements qui sont problématiques et ainsi procéder à un travail de sensibilisation des comportements et des pratiques »

Cadre d'entreprise, Washington

Peer Bonuses

« L'idée est d'encourager l'entraide et la collaboration au travail, en permettant à n'importe quel employé de nommer pour un bonus n'importe quel collègue de travail qui a fourni un travail remarquable. Ce système de *peer bonus* est appliqué dans des entreprises comme Google, où chaque employé peut nommer pour un bonus de \$100 jusqu'à 5 personnes par trimestre. Ce système est un moyen formidable d'encourager les employés à s'entraider au-delà du cadre strict de leur contrat de travail »

Cadre d'entreprise, New York

Développer la marque France

« Il faut profiter du regain d'estime que connaît notre pays pour faire porter l'effort sur une politique d'image des entreprises françaises et de ses productions. Comme l'ont fait la Suède ou l'Italie, il serait utile de valoriser par des campagnes de publicité et de marketing la France à l'étranger »

Cadre d'entreprise, New York

Contrat unique simplifié pour les TPE

« Les TPE (moins de 10 salariés) devraient pouvoir recruter et licencier facilement. Je suis en faveur d'un contrat similaire au contrat américain « at will » (à volonté) pour les TPE. Cela signifie que l'employeur peut après terminer la relation professionnelle à tout moment, sans préavis ni motif. Dans le sens inverse, un employé peut décider de mettre un terme à son contrat de la même manière. En ce sens, un droit à l'erreur de l'employeur est reconnu et permet d'adapter les besoins de la TPE aux marchés »

Entrepreneur, Boston